

## ANNONCE DE L'EXAMEN

L'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) organisera le 4<sup>ème</sup> examen professionnel pour les conseillers du service automobile. Il aura lieu à YMECA, Av. des Sciences 17, 1400 Yverdon-les-Bains, comme suit :

**23 juin 2026**

Les inscriptions à cet examen doivent être soumises à l'aide du formulaire d'inscription officiel accompagné des documents énumérés dans l'article 3 du règlement, jusqu'au **dimanche, le 15 mars 2026** à l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), CE-CSA, Wölflistrasse 5, 3006 Berne.

Les inscriptions incomplètes ou non conformes aux exigences d'examen ne pourront pas être prises en compte.

### Frais d'examen et de matériel :

- |                           |     |          |                |
|---------------------------|-----|----------|----------------|
| • Frais d'examen          | CHF | 1'950.00 | plus 8.1 % TVA |
| • Services d'organisation | CHF | 100.00   | plus 8.1 % TVA |

*Ces montants ne doivent être versés que sur demande de l'UPSA.*

36 participants au maximum sont admis à l'examen professionnel. Si le nombre de candidats remplissant toutes les conditions d'admission prescrites par le règlement devait être supérieur, l'admission se ferait dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (date du cachet de la poste).

Le formulaire d'inscription, le règlement de l'examen et les directives correspondantes pour le déroulement de l'examen peuvent être obtenus sur le site Internet de l'UPSA - <https://www.autoberufe.ch/fr/formation-continue/conseillers-de-vente-automobile-avec-brevet-federal/>.

Berne, en février 2026

Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)

Commission pour l'organisation de l'examen professionnel de Conseiller(ère) de service automobile :

### Commission d'examen CE-CSA

Le président : Daniel Rindlisbacher

Le secrétaire : Christoph Künzi